

LE
PROGRAMME POLITIQUE

SELON LA
SCIENCE DU BONHEUR ⁽¹⁾

⁽¹⁾ *Esquisse de la Science du bonheur, construite d'après le Plan méthodique, par F. David. 1905. Giard et Brière, édit., Paris.*

PAR

François DAVID

DOCTEUR EN DROIT

5^{me} Mille

PARIS

V. GIARD & BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

10, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 12

1905



LE
PROGRAMME POLITIQUE

SELON LA

SCIENCE DU BONHEUR ⁽¹⁾

⁽¹⁾ *Esquisse de la Science du bonheur, construite d'après le Plan méthodique, par F. David. 1905, Giard et Brière, édit., Paris.*

PAR

François DAVID

DOCTEUR EN DROIT

PARIS

V. GIARD & E. BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, RUE SOUFFLOT ET RUE TOULLIER, 12

—
1905



Déclaration de principes

Le progrès.

Le temps passe et s'enfuit. Sur les flancs de la terre, le flot des êtres humains s'écoule en frémissant. Que désirent les nations à l'humeur belliqueuse? Que veulent les peuples indolents? Que recherchent les ignorants aussi bien que les philosophes? Le bonheur. Une même orientation dirige tous les hommes, un même esprit anime les générations de tous les temps et de tous les lieux: le désir du bonheur, problème universel inscrit au fond du cœur humain comme l'expression d'une volonté divine.

Tandis que pour résoudre ce problème les civilisations anciennes s'adressaient à qui l'avait posé, la science, nouvelle expression de la divine volonté, s'est insensiblement dressée à l'horizon pour répondre, aujourd'hui, que notre bonheur sera bien plus grand si nous le résolvons nous-même. Pour trouver le bonheur il faut d'abord apprendre à le connaître et pour arriver à sa connaissance il faut suivre la voie scientifique. Dans cet esprit j'ai conçu et écrit une *Esquisse de la science du bonheur* et je crois avoir démontré la possibilité de cette science.

Si la science du bonheur est possible, il faut l'achever et c'est elle qui dès lors éclairera la conduite des hommes, des gouvernés aussi bien que des gouvernants. Toute les lois doivent être orientées vers le bonheur social, développement conscient de l'organisme dont nous faisons partie. La politique ne doit pas avoir d'autre but. Le législateur doit non seulement poursuivre la destruction du malheur par la destruction des abus qui le produisent, mais il doit encore organiser des

institutions capables de produire du bonheur en aussi grande quantité que possible. En d'autres termes il faut faire de la *politique*, au moyen de la science, la *culture intensive* du bonheur.

Cette culture doit se baser tant sur la connaissance du bonheur que sur celle du corps social qu'il s'agit de faire consciemment progresser. Or il faut savoir que toutes les parties d'un corps vivant sont plus ou moins solidaires, que le progrès anormal de l'une de ses parties au détriment des autres en ferait un monstre, qu'il ne saurait être dans le plan de la nature de faire un monstre du corps social, qu'en conséquence le progrès de chacun de ses membres est nécessaire au progrès général. Ainsi compris le progrès doit se faire non par la lutte des classes, mais par leur collaboration pour s'élever mutuellement à un degré supérieur.

Vous représentez-vous un oiseau dont une aile s'atrophierait tandis que l'autre s'accroîtrait démesurément? L'équilibre serait rompu; l'oiseau ne pourrait prendre son vol. Pour que le corps social prenne son essor, il faut que tout le monde progresse parallèlement. S'il s'y trouve des retardataires, le législateur doit les contraindre à une marche forcée.

Tout homme a droit au bonheur, non pas seulement au bonheur restreint de sa conception parfois rudimentaire, mais au bonheur plus étendu que la science, comme une mère vigilante, peut concevoir pour lui. Il tient ce droit de la nature et ce droit signifie que la société doit à chacun, en échange de son apport social, la possibilité du développement complet de sa personnalité.

Mais le droit de chacun fonde une obligation pour tous: l'obligation de contribuer au bonheur de son prochain, c'est le devoir de faire le bien, conséquence de la solidarité sociale. Faire des heureux autour de soi est d'ailleurs un moyen de se rendre heureux soi-même; le bonheur social que l'on produit est un bonheur radiant. Devrait obtenir une chose ou une action celui auquel cette chose ou cette action permet de créer la plus grande somme de bonheur.

Ce que la société doit à l'individu ce n'est pas simplement la possibilité juridique du bonheur: lorsque les mœurs entravent cette possibilité, le législateur doit réagir contre les mœurs.

Le droit au bonheur comportant la possibilité de développer complètement sa personnalité comprend: 1° le droit à la santé

d'où hygiène de tous obligatoire; 2^o le droit à l'amour, à l'affection, à la bienveillance ou à la fraternité; 3^o le droit à l'égalité ou à la justice; 4^o le droit à la vérité et à l'instruction; 5^o le droit au moindre effort, c'est-à-dire le droit d'être dispensé de tout effort inutile pour remplir son rôle social; 6^o le droit à la propriété; 7^o enfin le droit général à la liberté dont le droit à la sécurité, le droit à la libre circulation et le droit d'association ne sont que des variantes.

Toutefois le droit de chacun est limité par le droit de tous; chacun doit être mis à sa place dans chaque domaine; le législateur doit établir la ligne de partage des bonheurs personnels et il doit l'établir en prenant pour critérium: la plus grande somme du bonheur créée.

Chaque droit se trouve avoir ainsi un devoir pour corollaire. L'individu qui veut jouir de ses droits doit remplir ses devoirs qui sont: 1^o devoir d'hygiène; 2^o devoir d'obligeance et d'assistance morale et matérielle; 3^o devoir de justice; 4^o devoir de véracité qui, entre autres, comporte la sincérité dans les convictions laquelle ne se conçoit qu'avec la connaissance des opinions contraires; 5^o devoir de respecter le temps et les forces d'autrui; 6^o devoir de respecter la propriété; 7^o devoir du respect de la liberté des autres.

Le but du gouvernement est de faire régner l'ordre en faisant respecter les droits et remplir les devoirs. Il y parvient en suivant un programme de politique intérieure en direction harmonique avec le milieu international où s'exerce la politique extérieure.

Le programme.

Un programme politique est un plan de campagne contre les obstacles naturels ou sociaux au bonheur; il doit avoir pour effet d'harmoniser les efforts d'un chacun en vue du progrès social. Il doit comprendre d'une part la reconnaissance des obstacles et les moyens de les combattre, d'autre part l'idéal à atteindre et les moyens d'y parvenir. Il y a nécessité de distinguer le but et les moyens.

Le but comporte d'abord la découverte des maux à guérir et des réformes à faire pour cette guérison. Il comporte ensuite le tableau d'une organisation sociale meilleure, sorte

de rêve utopique en attendant qu'il devienne une réalité. Les moyens se composent des projets de lois réformatrices des abus produisant les malaises sociaux et organisatrices de l'idéal entrevu, de façon à régler la marche en avant. Le programme doit prévoir le mode de confection de ces lois, les mesures à prendre pour préparer le peuple à leur adoption et l'ordre à suivre pour les faire.

En raison de la solidarité qui relie toute les parties du corps social, le programme politique doit être complet, c'est-à-dire qu'il doit prévoir le développement complet de l'être humain et la répercussion de chaque projet tant sur les personnes, que sur les idées, sur les biens et sur les forces de la société. En d'autres termes, il doit être tel que son application puisse y produire le maximum du bonheur. Mais pour tout prévoir il sera nécessaire d'établir un plan méthodique des prévisions, ce qui ne pourra être fait sérieusement qu'après le développement complet des sciences sociales.

Le programme doit encore être vivant, c'est-à-dire à la fois variable et continu : continu par sa mise en harmonie avec le passé et le présent, variable suivant les expériences faites, les progrès opérés et la découverte d'un idéal nouveau. Il doit porter en lui un double mouvement de centralisation et de décentralisation, parce que la société doit s'étendre dans tous les sens. Il doit enfin comprendre une méthode pour la recherche des éléments propres à le constituer et une méthode pour son application.

Un premier principe à appliquer est celui de l'utilisation de toutes les forces intellectuelles de la nation, tant pour la recherche de l'idéal à atteindre que pour la rédaction des projets de lois. Une difficulté se présente-t-elle qu'on ne sait comment résoudre ? qu'on mette au concours la découverte de sa solution. Il faudra en venir, pour tous les genres de progrès, au principe de la division du travail.

Un autre principe est celui de la suppression des efforts inutiles. Il s'agit d'arriver au maximum de rendement en bonheur de tout effort humain, par l'économie des forces, du temps et du nombre des travailleurs.

En troisième lieu le programme doit être constitué d'une façon scientifique en appliquant à chaque projet, le calcul des unités de bonheur ou de malheur pouvant en résulter, ainsi

que le veut la science nouvelle sur laquelle nous nous appuyons. Certes ce calcul ne peut pas encore être employé avec un profit certain. Il ne pourra l'être ainsi que plus tard, lorsque la science du bonheur sera plus avancée et qu'on aura déjà effectué un certain nombre de calculs de ce genre, sans grande valeur, en tâtonnant pour apprendre à se servir des unités créées par la science qui nous occupe.

Quand à la méthode d'application, elle doit reposer sur ce principe qu'on ne doit réaliser une réforme que lorsqu'elle est mûre. Une réforme est arrivée à maturité lorsque la somme des bonheurs qu'elle crée étant incontestable, la somme des malheurs qui en découlent est relativement minime.

Mais la culture intensive du bonheur comporte la maturation forcée des réformes à faire. Pour cela le programme doit prévoir les obstacles que rencontrera son application pour les aplanir. L'utilité d'une réforme peut ne pas être comprise par les masses populaires en raison de leur ignorance ou de leurs préjugés. Dans ce cas le législateur doit par des mesures préparatoires, forcer l'idée utile à pénétrer la nation. — D'autre part l'application d'une réforme lèse généralement les intérêts matériels d'un certain nombre de citoyens. Il faut prévoir cette lésion d'intérêts et indemniser dans la mesure du possible les citoyens qui en souffrent. Souvent pour mûrir une loi il suffira de la voter un certain nombre d'années à l'avance de façon à ce que tout le monde ait le temps de s'y préparer. Quelquefois il sera bon de faire des lois préparatoires ne devant avoir d'effet que pour un temps limité.

En définitive la science du bonheur doit être la base du programme politique. Notre science embryonnaire ne peut donner lieu qu'à un programme embryonnaire également. Mais le temps presse. Inutile de revenir sur les idées déjà agitées dans la presse et au sein du Parlement : il faut marcher. Plusieurs des idées qui vont suivre paraîtront peut-être susceptibles de retouches ? Qu'importe ! Il faut mettre de nouveaux points en lumière et ouvrir le chemin de la science du bonheur.

L'idéal à atteindre et le point de départ

L'idéal d'organisation sociale à réaliser est nécessairement variable suivant les progrès de l'esprit humain. Chaque génération doit l'élargir et l'épurer. Pour chacune d'elle il doit être compréhensible et d'une apparence réalisable. Il comprend d'une part la critique des abus et de l'autre les rêves d'organisation nouvelle, réalisant une plus grande somme de bonheur, par la mise en harmonie de toutes les notes du concert social. S'il est impossible d'en embrasser l'ensemble, on peut en scruter successivement les principaux détails en suivant l'ordre des différents bonheurs : 1° de la personnalité individuelle ; 2° de la personnalité française et 3° de la personnalité mondiale de l'humanité.

Amour et mariage.

Source des joies les plus vraies et les plus intenses, le bonheur conjugal devrait prendre place parmi les préoccupations constantes du législateur. Pour réaliser le droit d'y parvenir, il faudrait que toute personne désirant se marier pût immédiatement trouver pour conjoint la personne la plus apte à faire son bonheur.

Etat actuel. — Il y a en France beaucoup trop de célibataires, beaucoup trop de ménages mal assortis et pas assez d'amour. Dans certains pays le régime agricole n'occupant pas suffisamment les hommes, on voit les jeunes gens désertier la campagne pour aller à la ville. Beaucoup de jeunes filles y deviennent vieilles filles parce que personne ne demande leur main. Quelques-unes se font religieuses qui feraient d'excellentes mères de famille. En d'autres régions au contraire,

ce sont les jeunes filles qui partent à la ville comme servantes laissant les jeunes agriculteurs dans l'embarras pour s'établir. — Et puis l'on se marie trop tard, cause d'immoralité. L'incertitude de l'avenir peut parfois y contribuer, mais souvent le manque de relations en est cause. La liberté de choisir son conjoint existe suffisamment en droit, elle n'existe pour ainsi dire pas en fait. Il y a, dans beaucoup de localités, comme un fossé creusé entre les deux sexes par les mœurs catholiques et ce fossé qui n'existe pas chez les nations protestantes, empêche l'éclosion de l'amour moralisateur. Pour faire connaissance il faut avoir recours à un intermédiaire. Le prêtre joue volontiers ce rôle par esprit de prosélytisme. Quelquefois l'assortiment des époux est le fait du mercantilisme ou d'intrigues inavouables. Le plus souvent il résulte du hasard ou bien s'étaye sur des raisonnements faux, par suite de l'ignorance des conditions du bonheur. Dans la classe aisée on fait quelquefois du mariage une affaire de convenances physiques et souvent une question de fortune, mais il est trop rarement l'union de deux intelligences faites pour se comprendre, l'union de deux cœurs faits pour s'aimer. — Et puis il peut arriver encore que les futurs conjoints soient trompés, que l'un d'eux cache une maladie secrète. La difficulté d'obtenir des renseignements sérieux est généralement très grande. Il en résulte parfois qu'une déception amère empoisonne les jours qui devraient être les plus beaux de la vie. — Si les ménages heureux n'ont pas d'histoire, les ménages mal assortis et malheureux servent de mauvais exemple: le mariage français est une loterie qui fait hésiter.

Idéal. — Transportons nos pensées dans un monde meilleur.

Les enfants sont éduqués en vue du mariage; ils se préparent aux fiançailles comme à un véritable sacrement. La science est parvenue à fixer les règles qui doivent présider à la reconnaissance et à l'assortiment des caractères et des facultés en vue de la production du maximum de bonheur conjugal. Et les jeunes gens s'améliorent parce qu'ils savent que les bonnes notes de leur conduite seront publiques et leur serviront à se bien marier. — Les fiançailles sont précoces et constituent une certaine partie du bonheur d'amour. Cet

amour est moralisateur. — Un examen médical obligatoire et périodiquement répété jusqu'au mariage évite les surprises désagréables. Les jeunes gens sont classés par catégories suivant l'assortiment scientifique opéré. Ils sont mis en présence les uns des autres en grand nombre par les soins de l'administration. Le dieu d'amour prononce en dernier ressort; et son choix est bien réel. Les intrigues sont déjouées, les calculs égoïstes réduits à néant par l'Etat protecteur de l'amour sincère. On s'est aperçu que la nature qui règle en proportion presque égale le nombre des naissances masculines et féminines, fait naître pour chacun, quelque part, un futur conjoint plus apte que tout autre à faire son bonheur. Les longues fiançailles complètent l'œuvre de la nature. Chaque époux a la conviction d'avoir réalisé l'assortiment le meilleur. Le mariage étant chose générale, le célibat une exception, et les ménages beaucoup plus heureux, la sécurité du bonheur conjugal augmente avec la fidélité réciproque.

Puisse l'amour moralisateur avoir un jour ses fêtes! Puisse les hommes futurs s'épanouir sous la chaleur de son rayonnement!

Affection et famille.

Les affections de famille et d'amitié peuvent être la source de bonheurs profonds et capables de s'étendre sur tout le cours de la vie. Qu'on se le dise, qu'on le répète et qu'on l'enseigne aux enfants!

Etat actuel. — Trop de parents sans affection paternelle, trop d'enfants sans affection filiale, trop de personnes sans amis et trop de citoyens ennemis: voilà où nous en sommes. — Tandis que l'organisation de l'instruction publique sépare trop souvent les enfants de leurs parents, il est des pères et mères qui ignorent l'art de se faire aimer. Beaucoup de ménages sont sans enfants: cieux sans étoiles. Et pendant que nos lois, d'accord avec l'ignorance des véritables conditions du bonheur, rendent l'adoption difficile et rare, quantité d'orphelins et d'enfants abandonnés ne connaissent point le baiser qui éveille le cœur et fait aimer la vie. — D'autre part, alors que le soin de se faire des

amis devrait être pour chacun un objet de sollicitude, combien des gens négligent l'amitié ! Le plus souvent le choix des amis est livré au hasard, ce qui expose à des déconvenues. Les cancans villageois et la médisance des petites villes brouillent les meilleurs hommes et l'esprit de vengeance cause bien des misères. Pendant ce temps on voit s'accroître la distance entre le riche et le pauvre.

Idéal. — Rêvons un peu. Des professeurs spéciaux parcourant la France enseignent aux uns l'art de se faire aimer de leurs enfants, aux autres les bienfaits de l'amitié et l'art de sa culture. L'adoption obligatoire a doté la plupart des ménages stériles et certains célibataires d'un enfant en bas âge choisi sur une liste dressée par les soins de l'administration. L'affection qui naît progressivement entre les adoptants et les adoptés fait que ceux qui primitivement étaient les plus hostiles à cette réforme en deviennent les plus chauds défenseurs. Cette affection crée une sorte de parenté nouvelle qui rapproche les riches des pauvres, donnant aux adoptants un but dans la vie et aux parents naturels de l'adopté une nouvelle force sociale. La séparation des classes tend à s'atténuer. L'organisation d'attractions intellectuelles un peu partout détourne l'activité cancanière des petites villes ; la punition du mensonge l'empêche de se développer. Des fêtes périodiques sont organisées pour l'augmentation du nombre des amis où le remplacement des amis perdus. Le choix des amis se fait ailleurs d'une façon pour ainsi dire scientifique grâce aux renseignements fournis par l'administration d'après les fiches que chacun peut lui remettre sur sa situation morale et intellectuelle. Des fêtes périodiques de réconciliation sont organisées pour faire disparaître les brouilles et l'on ne songe plus guère à la vengeance quand on a de bien plus belles occasions d'être heureux.

Puisse cet idéal de rêve devenir la réalité !

Croyances et fraternité.

La science ne se discute pas : elle s'impose. Il n'en est pas de même des hypothèses : chacun a le droit de se faire juge des raisons données pour ou contre leur valeur

et nul ne devrait songer à se brouiller avec ceux qui ne partagent pas ses croyances.

Etat actuel. — Nous vivons sur des hypothèses philosophiques, religieuses et politiques, que chacun dans sa sphère voudrait imposer. Les catholiques sont élevés et entretenus dans la haine des libres penseurs qui, ne voyant dans les catholiques que des ignorants ou de gens de mauvaise foi, affectent à leur égard un parfait mépris. Cet état d'âme trouble souvent les joies les plus intimes de la famille et du foyer. Pour qu'un jugement soit juste il faut qu'il soit rendu avec la connaissance du pour et du contre. Or les catholiques ne sont vraiment instruits que d'une seule théorie. Avez-vous raison, libres-penseurs, de considérer un prêtre qui passe comme le produit d'une séquestration morale circulant en liberté! Et croyez-vous, disciples de Jésus, que c'est en continuant à fermer les yeux sur les objections de la science que vous imposerez le respect condition essentielle de la fraternité que voulait votre maître? Pendant ce temps, les petites villes et les villages sont divisés en deux camps que la religion et la politique séparent. La brouille des personnalités régionales obscurcit la bienveillance des populations. La médisance et la calomnie pénètrent partout; la défiance ronge les citoyens. C'est une véritable guerre juridique et morale funeste au bonheur.

Idéal. — Rêvons encore.

En faisant la lumière sur les questions politiques et religieuses on a diminué l'aigreur des conflits. Un manuel où ces questions sont résumées avec les arguments pour et contre est mis à la disposition de tous les citoyens. Ce manuel est enseigné dans les écoles et sa connaissance est exigée de toute personne voulant faire œuvre de prosélytisme. On conçoit la liberté de conscience comme la faculté de faire un choix entre les opinions diverses et de conformer sa conduite à l'opinion choisie; mais on conçoit en même temps que pour être réelle cette faculté doit s'exercer en connaissance de cause. Le fanatisme est mort avec cette conception, l'esprit religieux s'est épuré. Les divisions s'atténuent. — Quand par hasard deux personnalités régionales se divisent en essayant d'entraîner dans leur brouille une partie de

la population, le procureur de la République leur intente un procès où la vérité est mise à nu, pour éteindre à sa source même toute entrave à la fraternité. La réconciliation devient obligatoire sous peine d'une condamnation sévère pour trouble apporté à la concorde des citoyens.

Quoi qu'il en soit d'un tel rêve, ce n'est pas par la tactique de l'obscurité et du silence qu'on parviendra à faire régner l'accord productif de bonheur; c'est au contraire en étalant les questions qui nous divisent au grand jour de la vérité.

Instruction, vérité et justice.

Qui peut dire tout le malheur causé par l'ignorance! Tout le mal produit par l'injustice et par l'erreur! L'instruction, la justice et la vérité doivent former les bases du bonheur social.

Etat actuel. — L'acquisition du savoir est chose pénible pour les enfants et très difficile pour les adultes. Ce que l'on apprend dans les écoles primaires est infiniment peu de chose auprès de ce qu'il faudrait savoir pour goûter les joies intellectuelles de la science. Le temps passé dans les écoles n'est pas en rapport avec le résultat acquis; l'effort instructif est considérable et l'instruction minime. Encore n'apprend-t-on pas toujours ce qu'il faudrait savoir dans la vie. Les programmes de l'enseignement ne visent pas assez le but qui est le bonheur. Des hypothèses sont enseignées comme vérités. Certains instituteurs professent le mépris de l'argent. On n'enseigne pas aux jeunes gens ce qu'il leur faudrait connaître pour le choix d'une carrière. Chez nous nul n'est censé ignorer la loi; mais fait-on tout ce qu'il faut pour que le peuple connaisse la loi qu'il doit respecter? Des réclames mensongères s'affichent sur nos murs et dans les journaux; le mensonge n'est pas réprimé. Le vol de l'honneur et le vol des idées s'accomplissent trop facilement. Les décorations ne récompensent pas tous les mérites et sont parfois données pour des mérites d'une catégorie différente de celle qu'elles représentent. — Les réputations se font souvent en dénaturant la vérité. — Des grandes disproportions existent entre les

différentes punitions des délits et le mal que ces délits engendrent. Les lois faites pour protéger les faibles se retournent quelquefois contre eux.

Idéal. — Rêvons toujours.

Les inventeurs ont révolutionné les méthodes d'éducation : le phonographe enseigne les langues, le cinématographe apprend l'histoire. Les sciences ont été reconstruites sur le Plan méthodique qui a permis de créer un certain nombre de sciences nouvelles. Chaque citoyen possède à fond la science du bonheur qui a été entièrement achevée. Cette connaissance lui ouvre la porte de plusieurs autres sciences. L'enseignement intégral est devenu possible grâce au Plan méthodique et grâce aux inventeurs dont les innovations permettent de donner une bonne partie de l'instruction au sein même des familles. Une armée scientifique qui compte des membres volontaires dans toutes les communes a répandu partout le goût de la culture intellectuelle. La science s'est démocratisée. Le peuple juge par lui-même. La vérité est respectée et le mensonge puni. — Quiconque a une idée neuve peut facilement s'en réserver la propriété honorifique. Des tribunaux d'honneur ont été institués pour calculer d'une façon scientifique la valeur morale des citoyens. Les décorations sont remplacées par une cote de mérite qui a sa base dans la somme de bonheur social créé par chacun. — L'arsenal de nos lois simplifié par la précision de leur but : le bonheur social, est mis à la disposition de tous. — Le législateur a édicté que sa volonté devait être interprétée dans le sens où elle peut produire la plus grande somme de bonheur.

L'utopie d'hier est devenue la réalité présente; celle d'aujourd'hui sera la réalité de demain.

Travail, profession et fonctionnarisme.

Chacun devrait faire le travail auquel il est le plus apte et avoir la profession lui permettant la plus grande productivité, avec le moins d'efforts.

Etat actuel. — Le choix d'une carrière est le plus souvent livré au hasard. La répartition des citoyens entre les

diverses professions s'opère sans que l'Etat prenne souci de ce que devrait être cette répartition pour la prospérité sociale. Le recrutement des fonctionnaires se fait soit par des concours, soit par le système des recommandations. Les concours produisent une sélection de la partie la plus intelligente de nos populations pour la diriger sur des carrières pour la plupart improductives. Recherchés pour les honneurs qu'ils procurent, les concours enferment les plus intelligents d'entre nous dans des rouages administratifs éteints de toute initiative, au grand détriment de l'agriculture, du commerce et de l'industrie qui font la prospérité véritable des nations. De plus quantité de gens passent leur temps à préparer des concours auxquels ils ne sont pas admis et cette somme de travail inutilisée constitue une perte de force sociale. — D'un autre côté les membres du Parlement voient leur temps absorbé par le souci des recommandations nécessaires à notre mode de distribution des faveurs accordées par l'Etat. Ils ne peuvent se consacrer comme il convient à leur véritable mission de législateurs. Et n'allez pas croire que le système des recommandations a pour effet d'éliminer de l'administration les réactionnaires; il favorise l'hypocrisie, voilà tout. Et à tout bien compter croyez-vous qu'un clerc capable de devenir un fonctionnaire et qui n'ayant pu y parvenir se jettera dans l'industrie ou le commerce ne deviendra pas politiquement plus influent et, disposant de plus de ressources, ne soutiendra pas la réaction d'une façon plus efficace? — Enfin le favoritisme blesse l'égalité et rabaisse ceux qui y ont recours. Il est également contraire à l'égalité de surcharger les programmes des examens qui conduisent aux emplois publics, de matières qu'il est inutile de connaître pour remplir ces emplois. En tout cas pour parvenir à quelque chose dans la hiérarchie intellectuelle en France il faut d'abord savoir l'orthographe. Beaucoup de citoyens sont arrêtés dans leur essor par la barrière orthographique. Beaucoup de gens sont improductifs parce qu'ils sont cantonnés dans une profession qui ne leur convient pas.

Idéal. — Donnons pour l'entrevoir libre essor à nos rêves.

Une science des professions élaborée d'après le Plan méthodique, sert de guide au choix d'une carrière, en tenant compte du tempérament, de l'acquis et des goûts de chacun.

Les études se terminent par une visite générale des élèves dans les milieux où les professions s'exercent. L'Etat fait dresser des statistiques constamment tenues à jour et relatant les entrées et les sorties afférentes à chaque profession. Des prévisions scientifiques sont établies sur l'avenir de chaque carrière. Le tout est mis à la disposition du public. L'entrée dans la plupart des fonctions de l'Etat s'opère après un tirage au sort entre les candidats reconnus assez intelligents pour remplir ces fonctions. Les sinécures administratives qu'il a été impossible de supprimer en raison des besoins des populations, sont de droit réservées aux fonctionnaires faisant preuve d'idées personnelles et utiles. L'Etat facilite les changements de carrières; quelques subventions sont accordées pour cela aux citoyens exceptionnellement doués. Des congés sont donnés dans ce but à tous les fonctionnaires qui le désirent; un service de remplacements temporaires étant organisé à cette fin. On s'applique à supprimer dans toute l'organisation sociale les travaux inutiles et les pertes de temps. Il est strictement défendu de faire perdre son temps à un homme public; le législateur n'a plus d'autres soucis que de faire de bonnes lois.

Une répartition des carrières appropriée aux goûts de chacun ferait beaucoup d'heureux. Quant à la suppression du servage de la sollicitation, elle ne pourrait que relever la dignité morale des électeurs.

Population et santé.

Le bonheur social de la France dont dépend la prospérité et le bonheur de la masse des citoyens, exige que notre population s'accroisse, alors surtout que les états étrangers, nos concurrents, voient augmenter le nombre de leurs habitants dans des proportions inquiétantes pour notre avenir. Nous devons être forts par notre nombre pour faire triompher dans le monde nos idées d'émancipation sociale.

Etat actuel. — Tandis que l'Allemagne gagne environ quatre millions d'habitants tous les cinq ans, ce qui pour elle représente un régiment de plus à mettre en ligne, la dépopulation de la France marche à grand pas. Les époux français ont peu d'enfants; ils se marient trop tard. Ils res-

treignent leur descendance pour conserver leur bien être et pouvoir le transmettre à leurs descendants. Sans se douter que cette transmission fait rarement leur bonheur, ils préparent en réalité leur ruine par la décadence française qui résultera de la diminution de notre nombre. Les mariages tardifs donnent non seulement des ménages moins féconds, mais aussi des enfants plus souvent maladifs. Quantité d'époux sont mal assortis et leur malheur se reflète sur l'éducation et le bonheur de leurs enfants. Dans les villes, les ouvriers chargés de famille tombent dans la misère alors qu'aux champs on manque de bras. Pendant ce temps l'exode des campagnes vers la ville cause une dépréciation croissante de la propriété rurale. — D'autre part la lutte pour la vie use les meilleures santés; beaucoup de malades ne peuvent se rétablir faute de ressources suffisantes; faute de ressources les règles de l'hygiène ne sont pas observées; les maladies se propagent avec la misère, l'alcoolisme s'installe au foyer des malheureux.

Idéal. — Sur les ailes du rêve, avenir souris nous.

Les Préfectures et Sous-préfectures sont transformées par la joie qui y rayonne. Des milliers de jeunes gens y sont périodiquement convoqués pour faire connaissance et se fiancer. L'amour vrai, l'irrésistible amour fait taire tous les égoïsmes et lance les jeunes époux dans la vie avec la conviction que la conquête du bien être en commun constitue une notable partie du bonheur. Les santés sont meilleures, les énergies plus grandes, les efforts plus féconds, les enfants plus nombreux. Et puis, l'on n'envisage plus la croissance en nombre comme une cause de ruine. Il y a d'abord la loterie des pères de famille qui distribue périodiquement la fortune aux époux prolifiques. Il y a qu'on vivra un jour de ses rentes si l'on a des enfants nombreux, parce que la loi vous accorde une rente viagère sur les revenus de vos enfants majeurs. Il y a encore que si l'on se trouve dans la gêne, l'adoption obligatoire pour les riches sans enfants vous enlèvera le souci pécuniaire de l'éducation en vous créant une nouvelle parenté capable de féconder vos initiatives. Il y a enfin que l'organisation sociale vous permet plus facilement de prendre dans ses rouages une position conforme à vos aptitudes. — Les enfants sont heureux du bonheur de leurs parents et l'atmosphère de bonheur qu'ils

respirent les imprégnés de bonté. — Les règles de l'hygiène devenue obligatoire et mise à la portée de tous, imposent à quelques citadins le retour aux champs; mais les renseignements fournis par l'administration indiquent les localités où l'on a le plus de chance de réussir, et l'organisation nouvelle de la vie intellectuelle dans les campagnes en fait un séjour plus agréable que les meilleures cités. L'obligation d'élever les enfants de manière à les rendre aptes à tous les genres de bonheur s'accorde avec l'hygiène pour envoyer de temps à autre les enfants citadins faire un séjour aux champs. Et l'on voit les enfants des riches, servant aux paysans de bergers, établir un trait d'union entre des classes sociales qui se méconnaissent aujourd'hui.

En définitive, le relèvement de la natalité devrait concorder avec la reprise de la propriété rurale et avec le développement de la fraternité et du bonheur dans la nation.

Développement industriel.

Les progrès industriels, agricoles et commerciaux dépendent des hommes d'initiative, des capitalistes et des travailleurs. Une organisation sociale bien comprise doit harmoniser leurs efforts.

Etat actuel. — Pourquoi faut-il donc que nos lois surchargent l'inventeur de travail, de dépenses et de difficultés? En pratique l'inventeur doit d'abord réaliser un modèle de son invention, souvent obligé pour cela de s'adresser à des tiers qui peuvent le voler. S'il n'a pas de quoi payer cette construction, tant pis: il devra garder son idée. Ensuite il faut prendre brevet, se confier encore à des tiers pour la rédaction, les payer pour ce travail et verser à l'Etat une première annuité de 100 fr. L'inventeur n'est qu'au début de ses peines. S'il n'a pas de capitaux, ce qui est le cas le plus fréquent, il devra faire démarches sur démarches, pour en obtenir: nouvelles dépenses. Cinquante intermédiaires lui proposent leur services et finalement lui font perdre son temps. Il n'en peut pas trouver. Son titre français n'a qu'une valeur incertaine. Et s'il n'exploite pas dans certains délais, il encourt une déchéance! — Sur 1000 inventeurs il n'y en

a pas plus de 8 ou 10 qui parviennent à tirer profit de leurs idées. — Dans notre pays démocratique le brevet n'est pas fait pour les pauvres. Les inventeurs aisés, à leur tour, ne peuvent produire qu'une minime partie de leurs découvertes, en raison du temps à perdre et des frais à exposer. Et pour un inventeur qui arrive à se faire breveter il y en a dix qui passent leur vie à espérer pouvoir le faire. Les inventeurs français meurent dans la misère par la faute de nos lois. Beaucoup de gens les méprisent. Le public attend de longues années les inventions qui lui seraient utiles. Certains ouvriers les redoutent et les capitaux, au lieu de faire prospérer notre industrie, prennent le chemin de l'étranger qui s'en sert pour nous préparer une concurrence. — Ce n'est pas tout. En cas de succès de l'inventeur le résultat est injuste. Les précurseurs du breveté n'ont aucun droit. Un savant aura travaillé vingt ans à trouver un principe dont un industriel fera breveter une application : cet industriel peut gagner des millions, le savant n'a rien. D'autre part il est des fabricants dont l'industrie peut être supprimée, des ouvriers qui par centaines peuvent se trouver privés de leur gagne pain par le progrès réalisé. Nos lois n'en ont aucun souci. Il y aurait bien plus à dire. Mais ne comprendra-t-on pas bientôt que l'imperfection de notre législation sur ce point entrave notre essor national !

Idéal. — Rêvons un peu. L'inventeur rédige lui-même, à sa manière, l'exposé de ses idées. Il l'écrit avec une encre spéciale susceptible de reproduction, puis il la porte au bureau d'enregistrement des idées neuves qui en tire des copies en leur donnant immédiatement date certaine. Des vulgarisateurs en prennent connaissance. Des mécaniciens mettent l'idée au point et déposent leur modèle. L'invention paraît-elle susceptible d'un développement industriel quelconque ? Dès qu'elle a cette apparence, d'où qu'elle vienne et sans souci des antériorités un décret intervient qui la déclare monopolisée. L'Etat a seul le droit de concéder des licences pour l'exploitation. Les industriels et les financiers s'empressent de faire des offres, assurés qu'ils sont d'un monopole certain. L'Etat traite avec les plus capables en se réservant de percevoir un droit variant, suivant les cas, de 5 à 50 % sur la vente du produit nouveau. Lorsque l'Etat a encaissé ainsi une certaine somme,

un tribunal civil en opère la répartition entre l'Etat et tous les ayants droit. — Le principe de la division du travail appliqué à l'invention donne à l'industrie un essor considérable. Les fonctionnaires qui veulent faire du zèle propagent le goût des inventions monopolisées. L'industrie française se place à la tête de toutes les industries.

Avec ce système l'Etat verrait s'augmenter ses recettes et tout le monde serait content.

Développement scientifique.

Les progrès de la science constituent une bonne partie du bonheur social. Dans la lutte engagée contre l'inconnu de l'Univers, tous les peuples sont solidaires. Sont solidaires aussi pour cette lutte et pour le bonheur qu'elle procure, tous les membres d'une même nation. L'œil de la science doit se composer des yeux de tous et son oreille doit entendre la voix de tous les humains.

Etat actuel. — Les savants travaillent avec acharnement, parfois réunis en petits groupes et le plus souvent isolés dans leurs recherches respectives. Le même travail est entrepris sur cent points différents : perte de temps et d'efforts. « Et tandis que certaines parties du savoir sont creusées plus que de raison, il est des coins de la nature qu'on ne songe pas à étudier ; alors que leur connaissance devient nécessaire au progrès général. » Nous en sommes à la période des tâtonnements ; l'organisation sociale n'a pas encore harmonisé les efforts. Beaucoup de bonnes volontés sont inutilisées. Certains savants se livrent à des recherches dont l'importance n'est pas en rapport avec leurs facultés. D'un côté c'est un gaspillage des forces et des efforts, de l'autre des milliers de travailleurs intellectuels sont dans la misère. Les mêmes expériences sont sans profit mille fois répétées, alors que des milliards d'expériences restent à faire. L'expérimentation scientifique est l'apanage des savants, le peuple n'est pas admis à collaborer à leur œuvre. La sélection des chercheurs se fait au hasard. Les habitants des campagnes qui auraient le temps de s'instruire n'en ont pas les moyens.

Idéal. — Rêvons encore.

Une armée scientifique a été constituée pour les recherches de toutes sortes, d'après un plan de campagne adopté à la suite d'un concours. Des milliers de volontaires se sont enrôlés dans ses cadres et se livrent aux expériences qui leurs sont indiquées, en continuant à vaquer à leurs occupations professionnelles. Une méthode de guerre contre l'inconnu coordonne tous les efforts. Les journaux entrent dans le mouvement. On en voit entreprendre la création d'une nouvelle science et y parvenir par la collaboration méthodique de plusieurs centaines de lecteurs. Le goût des recherches scientifiques se répand un peu partout. Des millions d'expériences sont faites par le peuple et transmises aux savants qui contrôlent ce qu'elles ont d'intéressant et tirent les déductions. Une encyclopédie montre résumant le savoir humain a été éditée par l'Etat. Les bénéfices de la vente de cet ouvrage aux particuliers ont permis de la mettre gratuitement à la disposition du public dans toutes les communes. Chacun peut facilement s'instruire. Des téléphones haut-parleurs installés dans chaque mairie font entendre les conférences des meilleurs orateurs. La vie intellectuelle offerte aux villageois a ranimé les campagnes. L'alcoolisme tend à disparaître sous la poussée de la culture intellectuelle généralisée. La division du travail appliquée aux recherches scientifiques a produit des résultats étonnants. Les découvertes succèdent aux découvertes avec une incroyable rapidité.

La démocratisation de la science doit être dans le plan de la nature parce qu'elle aurait pour effet de faire naître dans les masses populaires des sommes de bonheur illimitées.

Développement militaire.

En attendant le triomphe définitif du principe de l'arbitrage international, l'armée est une nécessité. Pour être puissante elle doit s'appuyer sur la puissance génératrice des hommes, des richesses et des idées. Les idées et les richesses peuvent suppléer les hommes.

Etat actuel. — Le nombre de nos combattants décroît tandis que celui de nos concurrents augmente. Il ne faut plus

compter sur notre nombre. Mais il faut songer que le nombre peut céder à l'intelligence et que l'évolution le veut. Actuellement c'est notre canon et nos sous-marins, en somme nos inventions, qui font notre force. Mais avec le temps nos inventions sont copiées ou imitées à l'étranger. Il faut constamment se tenir sur la brèche inventive pour conserver une supériorité. Pour arriver à ce résultat utilise-t-on toutes les forces inventives de la nation? Non. Le grand nombre des gens qui se disent inventeurs empêche les bons inventeurs de se produire. D'autre part il est fort difficile de s'instruire des desiderata de l'armée. Il y a pourtant parmi nous une somme énorme d'esprit inventif qui sommeille et qui pourrait se porter sur les choses de la guerre. Il est impossible à la plupart des particuliers de faire des expériences, surtout si l'on songe au secret qu'il faudrait garder. Et puis l'on manque de confiance (à tort sans doute) dans la commission des inventions concernant l'armée. — Les règles suivies pour l'économie des efforts d'assimilation de l'instruction militaire sont de leur côté loin d'être parfaites. L'intelligent est mis sur le même pied que l'ignorant. Deux ans de service sont trop pour quelques-uns et pas assez pour d'autres. On perd beaucoup de temps au régiment pour des choses qu'on pourrait apprendre avant d'y entrer. On ne se soucie pas assez du but qui est : l'instruction militaire pour tous avec le moins d'efforts.

Idéal. — Rêvons toujours.

L'utilisation de toutes les capacités physiques, morales et intellectuelles des jeunes soldats s'opère scientifiquement d'après des règles méthodiques. Au moyen d'une sélection immense, un bataillon d'inventeurs remarquables a été créé. Ils suivent des cours spéciaux d'inventions militaires qui surexcitent leur génie. Des idées géniales naissent auxquelles on ne s'attendait pas et qui bouleversent les méthodes de guerre. On marche à pas de géant. Le nombre ne compte plus et l'on entrevoit la disparition des armées permanentes par la perfection même de l'armement. Le bataillon des inventifs produit non seulement des armements nouveaux, mais encore des progrès de toutes sortes dans la tactique, l'intendance, etc... Un grand champ clos d'expériences a été institué et une organisation spéciale en ferme jusqu'aux moindres rouages à toute curiosité inutile. — L'agglomération des soldats dans les casernes est

devenue dangereuse par suite des progrès de la navigation aérienne. L'instruction militaire devenue plus scientifique doit être dispersée au sein de la nation. La liberté de cette instruction a été proclamée pour ceux qui y sont assujettis, ils peuvent la commencer quand bon leur semble; des examens fixent la durée des études. Mais les instructeurs militaires doivent être des diplômés de l'armée. Quantité de citoyens occupent des emplois de ce genre, un jour ou deux par semaine. Il y en a dans tous les villages importants: cadres toujours prêts et ne perdant pas l'habitude du commandement.

Quoi qu'il en soit d'un tel rêve, il est certain que l'organisation d'une armée doit se faire avec le souci des prévisions de l'avenir. D'autre part l'organisme militaire ne doit pas nuire à la croissance de la population qu'au développement scientifique et industriel, car c'est sur ce développement et cette croissance qu'il doit avoir ses bases. Il faut enfin que l'inconnu de notre puissance fasse trembler et empêche qu'on nous déclare la guerre.

Politique mondiale.

Il ne faut pas vouloir la culture intensive du bonheur seulement pour la France, il faut la vouloir pour l'humanité entière. Ce n'est pas sur le malheur des autres peuples qu'il faut fonder notre bonheur national, mais sur leur bonheur radiant: bonheur dont nous jouirons d'autant plus que nous y aurons contribué davantage. Mais il faut faire leur bonheur par des voies scientifiques, il faut lutter contre leur ignorance pour le leur imposer. Et comment réaliser cette lutte? Est-ce en pénétrant de force chez les populations arriérées? Non, c'est en les forçant à pénétrer chez nous. Pour bien coloniser, il faudrait contraindre les jeunes chefs indigènes à venir passer quelque temps en France, pour qu'ils puissent redire aux leurs ce que nous sommes et ce que nous voulons. Nous voulons l'utilisation rationnelle de toutes les forces naturelles et de toutes les contrées pour la double production intensive de la richesse et des idées, en vue du bien être et du bonheur de tous. Mais les efforts de tous les peuples pour cette production doivent devenir solidaires. Dans leurs

somnolences et leurs réveils successifs, il faut voir poindre une spécialisation des fonctions, prélude de la formation d'un mondial organisme. Et dans cette spécialisation la France doit viser la production des idées, dans cet organisme elle doit tendre à devenir le cerveau du monde.

Lois à faire pour se rapprocher de l'idéal entrevu

Du domaine de la théorie il convient de descendre dans celui de la pratique; à la fin du rêve il convient de prendre contact avec la réalité et d'examiner ce qu'on doit faire pour parvenir à l'idéal.

Le premier idéal à réaliser consiste dans le perfectionnement du programme lui-même, ce qui comporte le développement de la science du bonheur, de toutes les sciences sociales et de la morale scientifique, qui doivent lui servir de bases. Il faut ensuite permettre de le mûrir, ce qui rend utile la réforme parlementaire et le progrès des opinions. Il faut enfin réaliser ce qui paraît réalisable dans l'idéal entrevu, sans oublier que les différents projets de lois doivent former un tout harmonieux au point de vue financier. Il convient en somme de réaliser d'abord les progrès qui peuvent servir de bases à d'autres progrès.

La marche à suivre est en résumé la suivante: 1^o progrès du programme; 2^o progrès du législateur chargé de l'étudier; 3^o progrès de l'administration chargée de l'appliquer; 4^o progrès du peuple pour le comprendre et l'accepter. En d'autres termes les lois à faire sont actuellement: 1^o des lois scientifiques; 2^o des lois parlementaires; 3^o des lois administratives; 4^o des lois populaires concernant les personnes, les idées, les biens et les forces de notre organisation sociale.

En tenant compte de toutes les réflexions qui précèdent et sous réserve des modifications ultérieures que peut

comporter ce travail en partie hâtif, je propose les projets suivants :

1^o Organisation d'un concours général pour l'achèvement de la science du bonheur et l'établissement d'un manuel de morale scientifique devant être enseigné dans toutes les écoles, avec récompenses non seulement pour les futurs concurrents, mais encore pour les journaux ayant pris, antérieurement au vote de la loi, quelque initiative de nature à préparer ces progrès ou à mûrir les réformes contenues au présent programme.

2^o Création d'une armée scientifique utilisant d'une façon rationnelle les forces intellectuelles de la nation, en vue du progrès général de la science, par l'organisation méthodique d'une infinité d'expériences, par la reconstruction des sciences actuelles et la construction de sciences nouvelles d'après un plan facilitant l'enseignement intégral, la dite création devant être précédée d'un concours pour l'organisation de cette armée et la rédaction du plan de campagne de ses travaux.

3^o Organisation d'un concours pour la simplification des méthodes d'enseignement et leur perfectionnement en vue de diminuer l'effort à faire et le temps à perdre pour s'instruire.

4^o Création par le même procédé d'un manuel d'objections contre les croyances de nature à diviser les citoyens, manuel devant être mis, par tous les professeurs de ces croyances, à la disposition de leurs élèves ; la connaissance du dit manuel étant obligatoire pour toute personne voulant s'occuper d'instruction ou entrer dans un ordre religieux, de façon à empêcher la séquestration morale et à garantir la véritable liberté de conscience.

5^o Création d'un ministère public spécial représentant la science et chargé de rectifier par des communiqués dont la publication serait obligatoire, les erreurs scientifiques pouvant se glisser dans la presse.

6^o Initiative donnée à tous les citoyens des projets de lois devant être soumis aux Chambres, mais après prise en considération successive par conseil municipal, par conseil d'arrondissement et par conseil général, le promoteur étant

dans ce cas autorisé à venir défendre lui-même son projet devant le Parlement.

7° Création d'un brevet d'honneur pour la garantie de la propriété honorifique des idées nouvelles n'ayant pas un caractère industriel.

8° Attribution d'une prime pour la découverte de nouvelles sources de produits pour le budget, d'économies à faire ou de simplifications des rouages administratifs sans nuire à la dignité ni à la prospérité nationale, prime allouée sur les bénéfices réalisés par l'Etat.

9° Tirage au sort, sauf exception à déterminer: 1° des emplois publics entre les candidats reconnus suffisamment moraux, intelligents et républicains pour devenir, après stage ou études convenables, aptes à les bien remplir; 2° des faveurs accordées par l'Etat entre les ayant droit auxquels on pourrait d'ailleurs attribuer un nombre de chances variable suivant leur mérite.

10° Réserve des sinécures qu'il n'aura pas été possible de supprimer en raison du besoin des populations, aux fonctionnaires aptes à faire, en dehors de leurs fonctions, des travaux utiles à l'intérêt général.

11° Obligation pour les tribunaux en cas d'obscurité ou d'élasticité d'un texte de loi, de l'interpréter dans le sens où il peut produire la plus grande somme de bonheur social.

12° Obligation pour les tribunaux de tenir compte pour la punition des infractions à la loi de la somme des malheurs créés ou des possibilités de bonheur supprimées par ces infractions.

13° Obligation pour toute personne possédant plus de deux millions de fortune de justifier qu'elle s'intéresse, pécuniairement et d'une façon plus ou moins proportionnée à ses ressources disponibles, soit à des œuvres de bienfaisance, soit à des recherches ou progrès scientifiques, industriels ou agricoles.

14° Attribution aux pères et mères de famille qui auront plus de cinq enfants vivants 15 ans après la promulgation de la loi, d'une rente viagère à percevoir sur les revenus ou salaires de leurs enfants majeurs.

15° Obligation (sauf excuses légitimes) pour certaines catégories à déterminer de célibataires, de veufs et de ménages sans enfants, de faire choix d'un enfant adoptif pris parmi les enfants en bas âge de parents nécessiteux.

16° Création d'une loterie périodique dont les billets seraient attribués aux pères et mères de famille nombreuse, au prorata du nombre de leurs enfants, loterie alimentée: 1° par un impôt spécial (de 100 fr. par exemple) réparti par voie de tirage au sort entre les 50 plus forts contribuables de chaque canton; 2° par un impôt de 50 % sur la succession des personnes volontairement restées célibataires et décédées sans enfant adoptif.

17° Attribution aux Préfectures et Sous-préfectures du soin de rechercher les célibataires tardant à se marier, de les encourager à le faire et de convoquer au besoin à des réunions obligatoires, pour leur faire faire connaissance, les personnes paraissant susceptibles, en s'épousant, de faire d'heureux ménages.

18° Confection par l'armée des travailleurs intellectuels d'une encyclopédie monstre en plus de mille volumes, éditée par les soins de l'Etat et destinée à être mise à la disposition des citoyens dans toutes les mairies de France, les produits de la vente de cet ouvrage aux particuliers devant venir en déduction du prix à payer par les communes, qui, de ce fait, pourront éventuellement l'obtenir à titre gratuit.

19° Simplification radicale de l'orthographe par une commission nommée par le Parlement et obligation pour le corps enseignant, pour les imprimeurs et les administrations de se conformer aux nouvelles règles, sous peine d'amende, pendant une période de cinq ans.

20° Expropriation pour cause d'utilité privée moyennant indemnité du quintuple de la valeur, dans les cas où il y aurait de ce fait production d'une somme de bonheur très-supérieure pour la société ou d'une plus value considérable pour le demandeur, alors que le défendeur n'aurait pas de motifs plausibles de s'opposer à la cession proposée.

21° Attribution à l'Etat du monopole accordé par la loi aux inventeurs, la dite attribution pouvant se faire pour chaque invention par simple décret et alors même que la nouveauté ne serait pas rigoureusement démontrée, l'Etat exer-

cant son monopole par la cession de licences moyennant la perception de primes sur le produit nouveau ou sur l'exploitation de l'invention, le montant de ces primes devant être réparti par les tribunaux sur les bases suivantes : 25 % à l'Etat, 50 % à l'inventeur à ses précurseurs ou ses collaborateurs suivant leurs mérites respectifs ; 25 % aux personnes lésées par la mise en pratique de l'invention ou par l'attribution du monopole à l'Etat, au prorata du préjudice éprouvé.

22° Création d'un registre public, sorte de journal publié chaque jour, où les inventeurs ne voulant pas prendre brevet pourraient, presque sans frais, consigner leurs idées même embryonnaires pour prendre date de priorité, de telle sorte que, laissant à d'autres le souci de la mise au point, ils puissent venir comme ayant droit dans la répartition des primes prévues par le précédent projet.

23° Création d'un bataillon d'inventeurs militaires sélectionnés dans toute la nation, pour travailler à la supériorité de nos armements et de nos moyens de défense, avec établissement d'un grand champ clos d'expériences et avec organisation assurant autant que possible le secret des découvertes.

24° Modification du système d'instruction militaire dont les principes seraient portés dans les campagnes, soit par des instructeurs détachés des régiments, soit par des instructeurs volontaires, de façon à ce que les jeunes soldats puissent, s'ils le désirent, devancer l'appel et acquérir ces principes sans quitter leur foyer, la durée du service étant réglée pour chaque soldat d'après les preuves qu'il donnerait de son esprit de discipline et de son instruction militaire, le temps passé au régiment étant d'autre part réduit au temps nécessaire à la perfection de la discipline et à l'exécution des grands mouvements d'ensemble.

Sans doute le programme qui précède est encore incomplet ; beaucoup de détails restent à creuser et à modifier, mais si l'on y joint ce qu'il y a de bon et de réalisable dans les projets des partis actuellement en présence, il forme un tout infiniment plus complet qu'aucun des programmes législatifs parus à ce jour. En s'appuyant sur la science du bonheur, il ouvre au législateur une voie nouvelle.

Branle-bas de combat

On va donc se battre? Oui.

Amis connus et inconnus qui venez de me lire, il va falloir lutter.

Il va falloir lutter parce les idées nouvelles rencontrent d'autant plus d'obstacles pour s'implanter dans la société qu'elles doivent y produire des modifications plus profondes. Or vous avez, comme moi, conscience que les réformes que je propose sont de nature à produire dans notre corps social de profondes modifications. Jusqu'à présent l'humanité a toujours fait payer aux novateurs très cher, en leur vivant, la gloire qu'elle leur accorde quelquefois après leur mort.

Il va falloir lutter contre l'inertie, lutter contre l'ignorance, lutter contre les idées préconçues, lutter contre les situations établies tant dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. Tous nos ennemis n'auront pas le courage de combattre à découvert, les plus dangereux resteront dans l'ombre et il faudra les démasquer. Il faudra tour à tour déjouer les intrigues, démonter les sophismes, essayer des sarcasmes et se défendre contre la calomnie.

De suite il faut prévoir la possibilité d'une conspiration du silence pour l'empêcher. Qu'on répande donc à flots ce programme, qu'on en parle dans les salons, qu'on en discute, dans les cafés, qu'on le commente dans les journaux! Il faut que nul ne l'ignore, il faut que chacun soit contraint de donner son avis.

Si quelqu'un se déclare opposant, il faut l'obliger à dire sur quelles raisons il se fonde, afin de pouvoir juger ses arguments et, s'il y a lieu, les démolir. S'il refuse de le faire, on devra monter résolument à l'assaut de sa tournure d'esprit. Chacun a le devoir de penser par lui-même, parce qu'avec son bulletin de vote chaque électeur joue le rôle de juge dans la direction des progrès sociaux. Que personne ne base donc son opposition sur la manière de voir d'une autre personnalité! Il est temps de libérer les masses populaires du servage intellectuel dans lequel elles sont plongées. Chacun doit être à même de dire comment il ressent le bonheur.

L'opposant retranché dans le mutisme est celui qu'il faudrait le plus énergiquement attaquer. Qu'on recherche l'intérêt moral ou matériel qu'il peut avoir à l'échec de nos réformes. Craint-il, par exemple, de voir son étoile morale pâlir devant la production de nouvelles étoiles? Touche-t-il, par hasard, quelques commissions d'une agence matrimoniale? Il faudra qu'il affirme sur son honneur que son jugement n'est point guidé par une raison de cette catégorie, sinon vous lui retirerez votre estime.

Au surplus, vous pouvez dire à celui qui craint d'être lésé dans ses intérêts matériels, que nos principes veulent qu'une bonne loi s'applique à prévoir les lésions de ce genre, pour les atténuer dans la mesure du possible. Quant à celui qui songe à sa situation morale, il peut non seulement la maintenir, mais lui-même la développer en prenant dans sa sphère la direction des réformes. Au lieu de se laisser renverser par le nouveau programme, ne vaut-il pas mieux le prendre pour porte-drapeau?

Nous savons bien que des porte-drapeau déjà il en existe; que plusieurs partis politiques sont organisés. Mais le moment est venu d'un nouveau classement des partis et ce classement doit être basé tant sur la conception du bonheur que sur les moyens de l'atteindre. A ce point de vue il y a trois méthodes en présence: la méthode religieuse, la méthode empirique et la méthode scientifique. Amis qui approuvez mon œuvre, nous sommes le parti scientifique en voie de formation.

Pendant longtemps peut-être on contestera la possibilité de notre méthode, on ne ménagera pas les critiques et les sarcasmes aux premiers calculs que nous ferons dans la mesure des unités de bonheur. Qu'importe! si nos premiers essais sont inexacts, nous savons répondre. C'est en forgeant qu'on devient forgeron et c'est en faisant de tels calculs qu'on apprendra à les bien faire. Pour être artiste il ne suffit pas de posséder un instrument, il faut encore savoir s'en servir. Notre instrument, la science du bonheur, n'est qu'un embryon: nous savons ce qu'on doit faire pour le développer.

Pour assurer le triomphe de nos idées il sera nécessaire qu'on s'organise. Des comités devront être, un jour, créés dans chaque arrondissement, à moins que le comité électoral existant ne donne son adhésion à notre programme. Mais pas d'organisa-

tion secrète; tout au grand jour de la science. Nous marchons avec la conscience d'être dans la vérité, avec la foi qui conduit à la victoire.

Il faut que chacun de ceux qui me comprennent se dise qu'il a un devoir à remplir. Il faut non seulement qu'il parle du nouveau programme et fasse de l'agitation autour de lui, il faut encore qu'il songe au rôle qu'il peut jouer dans les prochaines élections. La tactique à suivre est bien simple: forcer le candidat républicain le plus apte à être élu à adhérer à notre programme en n'exigeant de lui, toutefois, qu'une adhésion d'ensemble avec réserve de modifications pour les détails. En cas de refus susciter une candidature adhérente. Que les plus inconnus soient les plus audacieux, s'ils se sentent hommes d'idées et d'énergie. Et que chacun n'hésite pas à se mettre en avant: plus vous serez nombreux, moins vous aurez de peine à faire pénétrer les idées nouvelles. Les électeurs se chargeront de vous indiquer le champion du second tour.

L'humanité reprend sa marche; l'évolution poursuit son cours; sur la brèche des temps futurs, arme au pied, la France attend. Il faut montrer que l'esprit français est toujours bien vivace; il faut montrer que dans nos rangs bat le cœur de la France, que ce cœur porte en germe l'âme du genre humain. Il faut que chacun mette son bonheur à sacrifier ses intérêts aux intérêts de tous, pour jouir avec plus de raffinement du bonheur radiant de tous les autres hommes. Français! Il faut faire une chose que ni les Anglais, ni les Allemands, ni les Américains, ni les Japonais ne puissent faire; il faut montrer au monde que non seulement nous pouvons indéfiniment créer des idées nouvelles, mais qu'au moment même où la concurrence étrangère semble menacer notre existence, nous sommes encore capables, depuis le sommet des villes jusqu'au fond des campagnes, de nous les assimiler rapidement.

En avant donc pour la République!

En avant pour le salut de la Patrie!

En avant pour la grandeur de la France où peut germer et d'où doit sortir le bonheur de l'humanité!

TABLE DES MATIÈRES

<i>Déclaration de principes</i>	3
Le progrès	3
Le programme	5
<i>L'idéal à atteindre et le point de départ</i>	8
Amour et mariage	8
Affection et famille	10
Croyances et fraternité	11
Instruction, vérité et justice	13
Travail, profession et fonctionnarisme	14
Population et santé	16
Développement industriel	18
Développement scientifique	20
Développement militaire	21
Politique mondiale	23
<i>Lois à faire pour se rapprocher de l'idéal entrevu</i>	24
<i>Branle-bas de combat</i>	29



DU MÊME AUTEUR

Le Droit augural et la Divination officielle des Romains. *Parallèle politique entre la divination et la science.* 1 vol. grand in 8°, Paris, C. Klincksieck, éditeur, 1895 5 —

Plan méthodique pour la construction de sciences nouvelles et la reconstruction des sciences incomplètes. Broch., gr. in-8°, Paris, Arthur Rousseau, édit. 1897 1 —

Esquisse de la science du bonheur construite d'après le plan méthodique. Paris, Giard et Brière, éditeurs, 1905 3 50